AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VII. MANITOBA. No. 42.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 28 MARS, 1878.

AVIS.

Les hôtelliers sont avertis que la presence tolérée par eux dans leur hôtel d'apprentis ou de mineurs buvant ou jouant aux cartes sera poursuivi conformement à la loi passée durant la dernière session.

St. Boniface 4 février 1878.

AVIS.

LE CATALOGUE ILLUSTRE DE VICK.

Soixante-dix pages, avec la description des plus belles fleurs et plantes du monde et la manière de les cultiver, le tout pour un timbre poste de 2 cents. Imprime en allemand et en anglais.

Vick's Flower and Vegetable Garden, 50 cts., broche ; relie en toile, $1.00

Vick's Illustrated Monthly Magazine—32 pages, belle illustration, gravure en couleur sur chaque numéro. Prix 1.25 par an ; cinq copies pour $5.00 Adresse :

JAMES VICK, Rochester, N. Y.

A Vendre

A ST. BONIFACE.

Une maison de 30 x 24, à une étage et demie avec un lot de 99 x 132. La maison est convenable pour loger deux familles et peut donner $20 par mois de loyer.

Aussi une autre maison de 24 x 18 à 1½ étage avec un lot de 99 x 132, cette maison peut aussi donner de bons revenus

Ces deux propriétés sont situees sur la rue Aubert et elles seront vendues à bas prix avec des termes avantageux pour une partie du prix d'achat.

S'adresser à P. H. Prince Hôtel National, St. Boniface.

Dissolution de Société.

AVIS PUBLIC est par le présent donne que la Societe ci-devant existant entre les soussignes comme marchands de nouveautes dans la ville de Winnipeg a ete dissoute ce jour de consentement mutuel. Tous les comptes dûs à la Societe seront payes par A. H. Bertrand, et tous les comptes dûs à la Societe devront être payes à A. H. Bertrand.

A. H. BERTRAND,
C. PRUD'HOMME.

Winnipeg, 11 Janvier, 1878.

AU PUBLIC.

Les affaires ci-dessus seront continuees par le Soussigne qui sollicite la continuation du patronage qui a ete accorde a la Societe, et qui invite ses clients et le public en general à venir visiter son Magasin fourni de marchandises assorties et de premier choix, et qu'il est prêt à vendre aux conditions les plus avantageuses possibles.

A. H. BERTRAND.

La division des comptes de la Picotte étant complétée, toute personne ayant des reclamations à faire valoir sur la part attribuée au gouvernement provincial peuvent retirer leur comptes en s'adressant au Tresorier-Provincial.

ALEX. BEGG,
Auditeur.

Winnipeg, 29 Dec., 1877.

A Vendre !

—o—

Un magnifique Cottage de 20x24, huit appartements en tout, situe dans le bocage au coin des Rues Dumoulin et du College, à St. Boniface. Conditions liberales.

S'adresser à

N. D. GAGNIER,
Agent.

Bureau du *Métis*, St. Boniface.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mie,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" veritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une specialite de la fourniture aux detailliants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

COUVERTES D'ANGLETERRE.

—(o)—

VERITABLES COUVERTES DE WITNEY.

CHARLES EARLY & CIE.

Les Moulins de Witney, en Angleterre, continuent à fabriquer les veritables et seules couvertes de la Baie d'Hudson et les *Duffles*, tels que cette celèbre Maison les fabrique depuis 70 ans.

Aussi, Couvertes de Couleur, telles que Ecarlates, Vertes, Gros Bleu, Bleu leger, Noires et Grises.

ATTENTION—Les meilleurs articles de cette Manufacture porteront desormais la Marque de Commerce enregistrée de C. E. & Cie., afin de les distinguer des autres.

—o—

AUSSI : cette Manufacture fabrique des Couvertes de qualité moindre, petites Couvertes rayées de goût, bordures, &c., &c.

Les hommes d'affaires devront se souvenir qu'ils ne peuvent faire venir les Marchandises ci-dessus que par l'entremise des Maisons de Commerce de première classe.

WITNEY-OXON-ANGLETERRE.

15 Novembre, 1877.

TAXES D'ECOLE.

Avis est par les présentes donné que suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles de 1877, les terres suivantes, sur lesquelles il n'a pas été perçu de taxes d'école depuis deux ans pour l'arrondissement scolaire de St. Boniface Sud, seront offertes en vente le premier lundi de mars prochain, à midi, à la maison d'ecole de St Boniface Sud, à moins que dans l'intervalle les taxes ne doivent payées ainsi que les frais d'avis.

No du Lot	Paroisse	Montant dû.	Frais d'avis	Remarque
103	S. Boniface	$4 90	$7 20	non résid.
105	"	4 90		"
115	"	4 35		rien à sais

Ls. SCHMIDT.
Secrétaire Trésorier.

St. Boniface, 15 Janvier, 1878.

Avis.

M. Lamoureux a l'honneur d'informer au public qu'il a constamment du Bois de chauffage à vendre, tel que chêne, orme, frêne et tremble, aussi il achetera tout le bois qu'on voudra bien lui amener au plus haut prix.

A. LAMOUREUX.

St. Boniface, 20 Déc., 1877.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE

ST. BONIFACE.

F. X. LAMBERT,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

CAROSSES, WAGONS, SLEIGHS, &c.

REPARATIONS DE TOUT GENRE SANS REPLIQUE.

M. LAMBERT à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en general qu'il vient d'ouvrir une boutique à St. Boniface, chez Israël Gibaud, près de la traverse, où il pourra executé sous le plus court délai toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

M. Lambert invite le public à venir lui faire visite afin d'examiner ses ouvrages et il est certain qu'il donnera entière satisfaction.—Souvenez-vous bien de l'endroit chez

I. GIBAUD.

Près de la Traverse à St. Boniface.

19 Juillet, 1877.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingredients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlee avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guerir : il en est autrement de celles-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les proprietes calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont ete gueries de rhumatisme tres douloureux, douleurs de rognons, ad peitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant tres-adherentes ; guerissent à cout sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes inveteres, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont ete gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Preparees par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. 1-A.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remedes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877. 1aa

AVIS.

Des soumissions pour le contrat des traverses suivantes seront reçues par le Ministre des Travaux Publics jusqu'à JEUDI, 21 mars—

Pour la traverse d'Emerson sur la Rivière Rouge à West Lynne.

Pour la traverse sur la Rivière Rouge à St. Norbert.

Pour la traverse sur la Rivière Rouge dans la paroisse de St Audrew, vis-à-vis la maison de John Leask.

Pour la traverse sur la Rivière Rouge à la ville de Selkirk (R. R. Crossing.)

Pour la traverse sur l'Assiniboine à Fort Garry.

Pour la traverse sur l'Assiniboine dans la paroisse de St. Charles vis-à-vis de la maison d'Antoine Hogue.

Pour la traverse sur l'Assiniboine dans la paroisse de St. François-Xavier.

Pour la traverse sur l'Assiniboine à la Baie St. Paul vis-à-vis le bureau d'enrégistrement.

Pour la traverse sur l'Assiniboine dans la paroisse de Poplar Point.

Le gouvernement n'est pas tenu d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

JOHN NORQUAY.
Ministre des Travaux Publics.

Grande Loterie.

—(o)—

Les Soussignés sont heureux d'annoncer qu'ils se sont chargés d'organiser une Grande Loterie, offrant des avantages réels aux porteurs de billets.

Le prix de chaque billet est de *Deux Piastres* $2.00 et le nombre des billets est limite à 500.

LISTE ET VALEUR DES PRIX A GAGNER.

1.	Une magnifique Montre en Or, valant	$125 00
2.	Un lot de ville No. 16, situé à St. Boniface	125 00
3.	Une magnifique Chaîne en Or, valant	75 00
4.	Un lot de ville No 17, situé à St. Boniface	125 00
5.	Une magnifique Bague en Or, (rubis)	25 00
6.	Un lot de ville No. 20, situé à St. Boniface	100 00
7.	Un magnifique Chromo allemand, valant	25 00
8.	Un lot de ville No. 21, situé à St. Boniface	100 00
9.	Un magnifique Huilier en Argent, valant	25 00
10.	Un lot de ville No. 22, situé à St. Boniface	125 00
11.	Un magnifique Moulin à coudre, valant	50 00
12.	Un lot de ville No. 23, situé à St. Boniface	125 00
	Valeur totale	$1000 00

N.B.—Les lots mentionnés plus haut font partie du Lot 101 des arpentages du Gouvernement.

Aussitôt que les listes seront complétées du jour et du lieu du tirage sera donne par la voie des journaux.

DIRECTEURS.

A. BISSONNETTE,
P. H. PRINCE,
G. DESAUTELS,
N. D. GAGNIER,

St. Boniface, 14 Mars, 1878.

TROUVE.

A St. Boniface, lundi le 25 courant, un cheval noir avec une tache blanche dans le front, crinière très-forte et ondée.

Le propriétaire est prie de le reclamer en payant les frais, et l'annonce en s'adressant au soussigné.

BAZILE PARENTEAU.

St. Boniface, 28 fevrier, 1878.

BLE ! BLE ! BLE !

STOBART, EDEN & CIE.,

A WINNIPEG.

Paient en ce moment le prix le plus élevé en Argent ou en Marhandises pour le Blé de première qualité.

STOBART, EDEN & Cie.

Winnipeg, 29 Janvier, 1878.

LE "METIS."

Jeudi, 28 Mars, 1878.

Chemin de fer de l'Ouest.

Les citoyens de Winnipeg ont formé un comité pour promouvoir les intérêts des chemins de fer en cette Province. M. Duncan Sinclair, président de ce comité avait télégraphié à l'Hon. D. A. Smith, au sujet du bill de Colonisation de l'Ouest, introduit par l'hon. M. Mills, intimant que ce bill serait défavorable aux intérêts de Manitoba. M. Sinclair a recu en réponse jeudi dernier, les deux télégrammes suivants :

Ottawa, 9 Mars, 1878.

Duncan Sinclair, Président du Comité de chemin de fer.

J'ai vu le Ministre au sujet du bill de la Colonisation, et je fais tous mes efforts pour faire mettre ce bill en harmonie avec les intérêts de Manitoba et de Winnipeg. J'espère que le Pacifique pourra encore passer au Sud du Lac Manitoba.

DONALD A. SMITH.

Ottawa, 11 mars, 1878.

Duncan Sinclair D.L.S.

M. Smith est venu me voir avec votre télégramme. Vous devez être sous une fausse impression au sujet de ce bill. Il est impossible qu'il soit défavorable à vos intérêts. Votre chemin étant un tributaire du Pacifique Canadien, et n'ayant pas la même direction générale, la disposition relative à la distance ne peut pas s'y appliquer. Les habitants actuellement établis le long de la ligne devront, comme il ne reste pas de terrain à concéder, donner un bonus pour aider la construction du chemin, vu qu'ils ont eu ces terrains là sans payer. Ils se trouveront encore dans une position meilleure que s'il y avait eu tout d'abord une réserve de faite. Il ne devraient pas espérer un chemin sans y contribuer quelque chose, vu que ce chemin doit être payé par quelqu'un.

DAVID MILLS.

Le comité s'est aussitôt réuni, et les télégrammes suivants, sur motion de l'Hon. M. Davis, secondé par l'Hon. W. N. Kennedy, ont été expédiés :

14 Mars, 1878.

L'Hon D. A. Smith Ottawa :

Winnipeg ne tient à la route Sud du Pacifique, à moins qu'elle traverse ici. Nous demandons de l'aide au gouvernement pour un chemin de fer de Winnipeg allant vers l'Ouest. Voyez le télégramme à M. Mills.

DUNCAN SINCLAIR
Président.

L'Hon. David Mills, Ottawa :

Winnipeg et les colons établis le long de la route de Winnipeg à l'Ouest voteraient un bonus égal à la valeur des terres du gouvernement, si ces terres n'avaient pas été prises. Le gouvernement sera-t-il disposé à ajouter à ce bonus des terres situées ailleurs que le long de la route, ou à accorder un octroi d'argent, et quel montant ?

DUNCAN SINCLAIR,
Président.

LA CRISE A QUEBEC.

M. Joly, à qui S. E. le Lt.-Gouverneur de Québec avait confié le soin de former un ministère, a composé le nouveau cabinet de la manière suivante :

Hon. Henri Gustave Joly, Ministre des Travaux Publics, Chef du Cabinet.

Hon. Pierre Bachand, Trésorier Provincial.

Hon. Félix G. Marchand, Secrétaire Provincial.

Hon. David A. Ross, Procureur Général.

Hon. François Langelier, Commissaire des Terres de la Couronne.

Hon. Alexandre Chauveau, Solliteur-Général.

Hon Henry Starnes, Président du Conseil.

La nouvelle en a été communiqué aux Chambres de Québec le 8 mars ; la prorogation a eu lieu le lendemain, et la dissolution ces jours derniers. Les élections générales devront avoir lieu le 25 avril et le 1er mai, et les Chambres seront convoquées pour les premiers jours de juin.

L'horizon se rembrunit en Europe. Les puissances s'occupent en ce moment du congrès où doivent se régler toutes les questions qui intéressent l'équilibre européen. Il paraît que le Czar ne veut porter à l'examen de ce congrès que les seules questions qui peuvent affecter l'Europe en général, et paraît décidé à repousser toute intervention dans des matières qui ne concernent que la Russie et la Turquie. Nous voyons, par les dernières dépêches, que l'Angleterre insiste pour que toutes les conditions du traité consenti entre la Russie et la Turquie soient soumises au congrès. L'Angleterre conjointement avec l'Autriche exige de plus que la Grèce soit représentée dans le congrès. La France est d'accord avec l'Autriche.

UN VOTE IMPORTANT

Un vote important a été donné à la Chambre des Communes, mardi soir, le 12 mars, à Ottawa.

Sir John A. Macdonald a proposé la résolution suivante affirmant le principe de la protection contre le libre-échange, en amendement à la formation de la Chambre en comité du budget :

" Qu'il soit résolu que cette chambre est d'opinion que la prospérité du Canada requiert l'adoption d'une politique nationale qui, par un rajustement judicieux du tarif, bénéficiera et favorisera les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du Canada ; que cette politique gardera au Canada des milliers de nos compatriotes maintenant obligés de s'expatrier pour trouver du travail que le pays leur refuse, rendra la prospérité à nos industries qui luttent et souffrent si péniblement, empêchera le Canada d'être un marché à sacrifice encouragera, développera et activera notre commerce interprovincial, et tendant à la réciprocité de tarifs avec nos voisins de la mesure requise par les intérêts variées du Canada, aura grandement pour effet de procurer éventuellement à ce pays une réciprocité commerciale."

Après discussion, le vote est donné comme suit ;—Pour.

MM. Baby, Benoit, Blanchet, Bourbeau, Bowel, Broks, Brown, Bunster, Cameron, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Coupal, Currier, Cuthberth, Daoust, DeCosmos, Desjardins, Dewdney, Domville, Donahue, Dugas, Farrow, Ferguson, Flesher, Fraser, Gibbs [Ontario North,] Gibbs [Ontario South,] Gill, Haggart, Harwood, Hurteau, Jones [Leeds,] Kirkpatrick, Langevin, Lanthier, Little, Macdonald [Cornwall], MacDonald [Kingston], McDonald [Cape Breton], McDougall [Trois-Rivières], McKay [Colchester], MacMillan, McCallum, McCarthy, McQuade, Masson, Méthot, Monteith Montplaisir, Mousseau, Orton, Ouimet. Palmer, Pinsonneault, Platt, Plumb, Pope [Compton], Pope [Queen's I. P. E.]. Robillard, Robinson, Robitaille, Rochester, Rouleau, Roy, Ryan, Schultz, Short, Stephenson, Thompson [Cariboo]. Tupper, Wade, Wallace [Norfolk], Wright [Pontiac]—Total 77.

Ont voté contre :

MM. Appleby, Archibald, Aylmer, Bain, Barthe. Béchard, Bernier, Bertram, Biggar, Blain, Borden. Barrow, Bourrassa, Bowman, Boyer, Brouse, Buel, Burk, Burpee [St. John], Burpee [Sanbury]. Carmichæl, Cartwright. Casey, Casgrain, Charlton, Cheval, Christie, Church, Cockburn Coffin, Cook, Davis, Dawson, De St. Georges, Deveber, Dymond, Ferris, Fiset, Fleming, Flynn. Forbes, Fréchette, Galbraith, Geoffrion, Gibson, Gillies, Gilmer, Goudge, Greenway, Guthrie, Haddon, Hagar, Hall, Higingbotham, Holton, Horton, Huntington, Irving, Jetté, Jones [Halifax], Kerr. Killam, Kirk, Laflamme, Lajoie, Landerkin, Langlois, Laurier, MacDonald [Toronto], McDonell [Inverness], MacDougall [Elgin], McDougall [Renfrew], McKay [Cap Breton]. Mackenzie, McCrany, McGregor McIntyre, McIsaac, McNab, Maloin, Metcalfe, Mills. Norris, Oliver, Paterson. Perry, Pettes, Pickard. Pouliot, Power, Ray. Richard. Roscoe, Ross [Durham], Ross [Middlesex], Ross [Prince-Edouard], Rymal, Scatcherd, Scriver, Shibly, Sinclair, Skinner, Smith [Peel], Smith [Westmoreland], Snider. St. Jean, Taschereau. Thompson [Haldimd.], Thompson [Welland], Trow, Wallace [Albert], Wood, Yeo, Young.—Total 114.

LE PAPE LEON XIII et LOUIS VEUILLOT.

La presse libérale du Canada a tenté plusieurs fois, d'attaquer le grand écrivain catholique, Louis Veuillot. Il importe donc de faire connaître au public combien l'éminent défenseur de l'église et de la Papauté est considéré, aimé et béni par le nouveau Pape, Léon XIII.

Les petites insultes de la presse libérale canadienne ne mériteraient certainement pas d'être relevées. Mais le caractère spécial que dévoile sa conduite, l'indentité de pensée et d'appréciation de cette presse avec la presse libérale d'Europe, nous font un devoir de signaler à l'attention publique le procédé étrange qu'elle adopte invariablement à l'égard de ceux qui soustiennent la cause catholique.

Or, cette presse a souvent vilipendé Louis Vueillot.

Voici cependant comment le Souverain Pontife Léon XIII estime et apprécie ce grand écrivain catholique :

« Rome, 26 février, 10 h., matin.

« J'ai eu l'honneur et le bonheur « d'être reçu hier soir par sa Saintete. « Le Vicaire de Jésus Christ a béni « notre œuvre et tous ceux qui s'y « associent. Il a dit qu'il connaissait « et lisait depuis longtemps l'*Univers* « dont il loaait le dévouement à « l'Eglise. Il m'a demandé des nouvelles de Louis Veuillot, dont il « appréciait particulièrement les ser- « vices.

« Le Pape ajouté que la presse re- « ligieuse, fidèle, comme nous le « sommes, aux enseignements du « Saint Siége avait un grand rôle ; « qu'il fallait soutenir avec fermeté « les droits de l'Eglise. Sa Sainteté « a terminé en répetant qu'Elle nous « bénissait tous et donnait une béné- « diction spéciale à Louis Veuillot.

« Le couronnement aura lieu di- « manche, 3 mars, dans la grande « intérieure de Saint Pierre. Léon « XIII m'a dit d'y assister.»

EUGÈNE VEUILLOT.

Les commentaires sont superflus.

ROME.

On écrit de Rome, à la date du 21 février :

" Dans la matinée, le Pape Léon XIII a tenu une Congrégation. Sa Sainteté a prévenu les cardinaux que l'Encyclique annonçant au monde catholique son avènement au Pontificat sera envoyée à l'étranger aujourd'hui même.

" Il est décidé, dit-on, que le Pape pour le moment, ne sortira pas du Vatican.

—

Voici une note que le correspondant particulier du *Temps*, à Rome, lui envoyait, le matin même de l'élection, sur le cardinal Pecci, dont les chances lui paraissaient s'accroitre :

" Pecci, le camerlingue, est resté évêque de Pérouse en venant, l'an passé, s'établir à Rome, au Palais Falconieri. On lui a donné à Pérouse, un coadjuteur. Homme concentré, énergique, d'allures sages. Belle tête imposante, belle prestance. Il a 68 ans. A tous égards, des plus capables.

" On estime que, tout en restant d'une certaine raideur, il a montré quelque modération en acceptant, comme camerlingue, les services des carabiniers et des soldats italiens pour le maintien de l'ordre.

" Vous savez, toutefois, comme je vous l'ai fait remarquer, qu'en somme et tout observé, le camerlingue et le Sacré-Collége ont agi, pour les obsèques de Pie IX et pour la préparation du Conclave, de façon à montrer qu'ils nont pas voulu prendre sur eux de rien changer au système de la " prison" officielle de la papauté."

—

La *Voce della Verità* dit que Pie IX laisse au comte de Chambord une sainte Vierge en mosaïque, dite Vierge du Destin ; à la duchesse douairière de Modène une vierge, également en mosaïque ; à la reine Isabelle, un crucifix ; à l'ancien roi de Naples, un groupe représentant la Sainte-Famille ; au grand duc de Toscane, une copie de la Vierge de Raphaël ; au duc de Parme, une grande miniature le *Sinite parvulos* ; à don Alphonse de Bourbon, un grand médaillon en nacre, représentant la Résurrection ; et enfin, à la princesse de Tour et Taxis, un crucifix en argent enrichi de diamants et des reliques de la vraie Croix.

—

Au service solennel célébré à Dresde pour Pie IX, ont assisté le roi et la reine de Saxe, le prince Georges, la princesse infante Marie Anne, les princes et princesses leurs enfants, toute la cour, ainsi qu'une foule immense. Le service a été célébré par Mgr. le vicaire apostolique. Les chefs et attachés des missions d'Autriche, de Bavière, d'Angleterre, de Prusse, de Russie et de Wurtemberg y assistaient également.

—

On écrit de Rome, le 20 février au soir :

" A midi et demi, le cardinal Pecci a été élu Pape. Il a pris le nom de Léon XIII. A midi, la fumée annonçait que le scrutin du matin n'avait pas réussi. Une demi-heure plus tard, le bruit courait déjà que le cardinal Pecci était nommé. La nouvelle était vraie. Le cardinal Pecci venait d'être élu " par adoration." A une heure le cardinal Catterini, premier cardinal-diacre, précédé de la croix se présentait dans la grande loge qui donne sur la place Saint Pierre, et prononçait d'une voix que l'émotion faisait trembler, les paroles sacramentelles : *Annuntio vobis gaudium magnum. Habemus Pontificem, cardinalem tituli Sancti Chrysogoni qui subi imposuit nomen :* LEONEM DECIMUM TERTIUM.

" A ce moment la foule accourait de tous côtés sur l'immense place de Saint Pierre, et, à quatre heures, elle l'encombrait tout entière. On croyait généralement que le Pape allait se présenter dans la grande *loggia*, qui était resté ouverte après l'apparition du cardinal Catterini.

" A côté de moi, j'entends un prêtre italien dire :

"—Pecci n'a pas peur, il a pris le nom de Léon.

" Et un prêtre français répond :

—" Il se présentera au peuple seulement dans l'intérieur de la basilique.

" Le prêtre français avait deviné juste, car à ce moment, les portes de la basilique s'ouvraient toutes grandes et la foule se précipitait dans l'intérieur.

" A quatre heures un quart, le nouveau Pape, précédé de la croix, assisté de deux cardinaux-diacres, suivi de la plupart des membres du Sacré-Collége, revêtu de la soutane blanche, avec la calotte blanche, se montrait au balcon intérieur. Des applaudissements, des cris de Vive le Pape ! retentissent aussitôt dans la nef. Léon XIII et les cardinaux qui l'entouraient faisaient signe de la main pour obtenir le silence, qui s'établit rapidement.

" Alors le Pape, dont la figure maigre, longue et sérieuse, était le point de mire de tous les regards, levant les bras au ciel, prononça, d'une voix bien timbrée, le formulaire de la bénédiction papale : *Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus Sanctus.*

" Le chapitre et le peuple répondirent : *Amen.* Et les acclamations et les applaudissements reprirent de plus belle. Les cloches des églises sonnaient à toute volée. Le Pape se retira. La foule attendit quelque temps sur la place de Saint Pierre et se dispersa. Le spectacle était grandiose et l'ordre a été parfait.

" On donne sur le dernier scrutin les détails suivants : Soixante cardinaux ont pris part au vote. Le cardinal Pecci avait obtenu 36 voix La majorité nécessaire étant des deux tiers, il manquait cinq voix au cardinal. Mais lorsque les bulletins furent brûlés, le cardinal Franchi, qui était le rival du futur Pape, vint avec les cardinaux qui avaient voté pour lui s'agenouiller devant le cardinal Pecci. Les autres cardinaux partisans du cardinal Pecci, suivirent cet exemple et le nouveau Pape se trouva élu " par adoration" c'est le terme consacré.

" Cette élection est considérée comme une victoire de l'élément modéré du Sacré-Collége.

"Les ambassadeurs accrédités auprès du Saint Siége, ont été reçus dans l'après-midi par Léon XIII"

LEGISLATURE DE MANITOBA

REVUE DE LA SESSION.

Jeudi, 24 Janvier, 1878.

(Suite.)

La Chambre se forme en comité général sur le bill des traverses, et le bill est apporté avec quelques amendements.

Le Bill de l'Hon. M. Girard concernant les conducteurs de troupeaux et leurs animaux est considéré en comité général, amendé et rapporté.

Le Dr. Cowan propose que le bill pour amender l'acte concernant la taxe sur les terres incultes, soit lu une seconde fois.

L'Hon. M Davis, soulève une question d'ordre, et dit que le bill affectant le revenu, ne pouvait être présenté par l'Hon. membre de High Bluff.

L'Orateur cite un extra t des Règles de la Chambre comme suit : « Par les sections 54 et 90, de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il est prescrit que la Chambre ne pourra introduire ni passer un vote, une résolution, une adresse ou un bill ayant pour but d'affecter aucune partie du revenu public, ou de toute autre taxe ou impôt, à aucun objet qui n'a pas été d'abord recommandé par un message du Lieutenant Gouverneur pendant la session ou ce vote, cette adresse ou bill est passé."

L'Hon. M. Davis dit que le gouvernement doit soumettre une mesure sur ce sujet dans quelques jours.

M. Sutherland propose la seconde lecture du bill pour régler la mouture des moulins à farine Il dit qu'il pense bien que le bill ne passera pas ; mais il aura fait son devoir. Il se propose de fixer la mouture au sixième minot. A Ontario, les propriétaires de moulins ne prennent que le dixième minot.

Le sixième minot devrait suffire pour rénumérer les propriétaires de moulins.

M. Luxton dit qu'il a entendu des cultivateurs se plaindre des meuniers, bien qu'ils soient souvent à blâmer en apportant du blé non suffisamment nettoyé. Cependant il appuiera le bill.

M. Cornish dit qu'il est en faveur du principe du bill. Il laissera à d'autre le soin de fixer la mouture.

M. Dick dit que le blé se vend à si bas prix que c'est une question de savoir les moulins pouvent être tenus en opération en prenant le quatrième, le cinquième ou le sixième minot. Il croit que le meunier devrait aider le fermier à traverser les temps durs.

M. Lemay dit qu'il ne comprend pas comment on peut fixer un taux qui soit juste et équitable. Son moulin prend le cinquième minot, et le blé se vendant cinquante centins, ce qui donne dix centins par minot pour mouture, et cependant aucun moulin mu par la vapeur ne peut payer ses dépenses en prenant moins de vingt centins par minot. De plus, il ne voit pas comment on peut sans injustice obliger le meunier à travailler pour un certain prix fixe, sans tenir comptes de ses dépenses, en laissant les autres membres de la société, cultivateurs, artisans, marchands, exiger les prix qu'ils veulent pour leur ouvrage, leurs produits ou leurs marchandises Il propose, secondé par l'Hon. M. Nolin que la seconde lecture ait lieu dans six mois.

L'Hon. M. Girard dit que les propriétaires de moulin devraient être considérés comme commerçants, et cette Chambre n'a pas le droit de régler leurs transactions, parce que ce serait mettre une restriction sur le commerce. Le Parlement Fédéral seul aurait juridiction en cette matière. D'un autre côté, il serait injuste de les obliger à travailler pour un prix qui ne serait pas une rénumération équivalente.

L'Hon. M Norquay, dit que si les cultivateurs avaient aidé les propriétaires de moulin, au moyen de primes à construire leurs moulins, ils auraient droit d'exiger un taux limité de monture. Mais ces moulins sont des entreprises privées, et doivent être laissés à la discrétion des particuliers qui les possèdent. Agir autrement serait une grande injustice.

Mr. Brown dit que la Législature ne doit pas plus intervenir pour régler les affaires des meuniers qu'aucune autre branche d'industrie, si elle est si renumérative, pourquoi n'y a t il plus de personnes qui construise des moulins La Législature n'a pas droit de dire à un meunier : " On vous oblige à moudre le grain de cet homme là, en le faisant à votre perte." C'est une violation du droit sacré de la propriété. Il votera contre le bill.

M. McKenzie dit que ce bill aurait pour effet d'empêcher certains capitalistes de venir s'établir dans le pays.

L'Hon. M. Davis dit qu'en dictant à un meunier le prix qu'il doit charger, ce serait un empiètement sur les droits de propriété privée. S'il y avait extorsion quelque part, la concurrence y apporterait bientôt remède. Il sera toujours disposé à s'opposer à tout monopole, mais comme on ne se plaint de rien de tel, il opposera le bill.

Séance du soir.

Le Dr. Cowan dit que la difficulté qu'on allègue se règlera d'elle même, et il vaut mieux pour les cultivateurs mêmes de laisser les choses comme elles sont.

M. Lemay dit qu'il a examiné l'affaire et peut soumettre des chiffres. Au moulin de la Pointe de Chêne, on prend le sixième minot, et on paie le bois $1.25 la corde. A son moulin à St. Norbert, il prend le cinquième minot et paie le bois $3 la corde. Un moulin avec deux moulanges peut moudre 150 minots de blé par jour ; mais quelque fois le blé est frais, il y a des réparations à faire, ou en moudra beaucoup moins. Mais 150 minots à 20 centins donnerait $30 pour un jour d'ouvrage. Voyons les dépenses : 3½ cordes et demie de bois à $3., $10.50 ; un ingénieur et un meunier à $2 50 par jour chaque, $500 ; 2 hommes et leur pension, $3., ce qui fait, en pratiquant la plus grande économie, $18.50 par jour, sans compter les dépenses particulières, telle que huile coût des réparations, assurance, &c. Son moulin lui coûte $18.000.00 et il l'a offert en vente tout l'été sans trouver une seule offre. Si le bill devient loi, les meuniers refuseront de moudre pour les autres, et achèteront le blé pour moudre la farine.

M. Dick fait aussi les calculs, en supposant que le moulin marcherait toute l'année sans interruption et trouve que les meuniers devraient faire beaucoup d'argent.

L'amendement de M. Lemay pour renvoyer la seconde lecture à six mois est adopté.

M. Chénier propose la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'enrégistrement. Il dit que l objet du bill est de rendre le système actuel d'enrégistrement plus complet en pourvoyant à l'enrégistrement des actes faits dans le Territoire du Nord Ouest, Keewatin, et ceux passés par devant notaire dans la Province de Québec. Les Patentes pourront être enrégistrées par inscription au lieu de l'être par transcription, et l'enrégistrement ne coûtera que 50 centins.

M. Cornish dit que le bill venant d'un registrateur, doit être considéré avec beaucoup d'attention. Cependant il ne s'y opposera pas.

Le Bill est lu une seconde fois, considéré en comité général. L'Hon. M. Nolin au fauteuil, et rapporté.

Sur motion de M. Chénier, le Bill pour amender l'acte concernant les sociétés d'agriculture et d'arboriculture est lu une seconde fois, référé au comité général, et rapporté avec quelques amendements.

La chambre se forme en comité général pour considérer de nouveau le Bill pour amender l'Acte des Elections. Le Bill subit quelques amendements et est rapporté.

Les Bills suivants subissent leur troisième lecture. Acte concernant les pensions alimentaires ; Acte pour amender l'acte concernant l'association du Barreau ; Acte pour empêcher l'extension des feux de prairie.

Les bills suivants subissent leur seconde lecture et sont adoptés en comité général : Acte concernant les chemins ; Acte pour protéger les animaux du pays contre les maladies contagieuses ; Acte concernant les débiteurs incarcérés autres que ceux contre lesquels jugement a été obtenu ; Acte pour autoriser la société du Barreau a admettre A. W. Ross à la pratique de la profession d'avocat.

Sur motion de M. Brown, le Bill concernant les arpenteurs, et les arpentages dans cette Province, est introduit, et subit sa première lecture.

Sur motion de l'Hon. M. Royal, un bill pour amender l'acte concernant les privilèges des artisans est introduit et lu une première fois.

L'Hon. M. Royal présente le rapport de l'association de placement de Manitoba.

Et la chambre s'ajourne.

Vendredi, 25 janvier 1878.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Les petitions des habitants de Kildonan, de St Clement, Palestine, la Rivière au Roseau, Springfield Portage Creek, et Greenwood, demandant la passation d'une loi sévère pour l'octroi des licences sont lues et reçues.

La petition de John A McCulloch et autres du Township 5, rang 6 Ouest, exposant qu'ils ont construit un pont sur Nettley Creek qui leur a conté $850, et demandant que le Parlement veuille bien prendre ce fait en consideration, est lue

L'Hon. M. Royal présente le rapport du comité des ordres permanents recommandant que les règles de la chambre soient suspendues pour que la petition du Conseil de Ville de Winnipeg puisse être reçue

Le rapport est adopté.

M. Lemay donne avis que dans quelques jours il présentera un bill pour régler le prix du bois de sciage à Manitoba.

Sur motion de l'Hon. M. Nolin, un bill pour amender l'acte concernant la protection du gibier est introduit et subit sa première lecture.

Sur motion de M. Dick, un bill pour amender l'acte des municipalités est introduit et lu une première fois.

L'Hon. M. Royal introduit un bill pour créer un fond d'éducation. Le bill est lu une première fois.

Les bills suivants sont lus une troisième fois et passés :

Acte pour amender l'acte concernant les traverses ;

Acte concernant les conducteurs de troupeaux et les commerçants.

Acte pour amender l'acte pour l'établissement de societés d'Agriculture à Manitoba.

L'Hon. M. Norquay propose la troisième lecture du Bill pour amender l'acte des elections.

M. Cornish, secondé par le Dr. Cowan, propose en amendement que le dit Bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé devant le comité général, avec instructions de retrancher les sections qui abolissent le scrutin secret.

Il s'élève sur cette motion un long débat, qui n'est que la répétition des arguments présentés lors de la seconde lecture du Bill.

L'amendement est ensuite mis aux voix et perdu, sur la division suivante :

Pour :—L'Hon. M. Howard, MM. Brown, McKenzie, Cowan, Cornish. Sutherland. Martin et Taylor—8.

Contre :—Les Hons. MM. Davis, Royal, Norquay, Nolin, Girard, MM. Lemay, Chénier, Gunn, Dick, Luxton. Bourke, Lépine, Murray et Black—14.

Le Bill subit ensuite sa troisième lecture et passe.

Le Bill pour protéger les animaux du pays des maladies contagieuses, est lu une première fois et passe.

L'Hon. M Davis présente à la Chambre l'état suivant des taxes sur les terres incultes perçues durant l'année 1877.

Dans Marquette Ouest,	$1358 45
" " Est,	550 00
" Provencher,	500 00
Total	$2408 45

Il présente aussi les états des honoraires perçus par les régistrateurs durant la même période :

W. N. Kennedy, Selkirk	$2867 00
W. J. James, Marquette O.	853 75
F. Chénier, " E.	911 85
Jos. Lecomte, Provencher	843 30
Thos Sinclair, Lisgar,	1356 20
	$6832 10

Et la Chambre s'ajourne.

(A continuer.)

NOUVELLES LOCALES.

—L'eau baisse très-rapidement.

—Il y a déjà du blé de semé en quelques endroits.

—Le Lt. Col. Smith est parti samedi pour Ontario et Québec.

—Un service a été chanté à la cathédrale mardi pour le repos de l'âme du défunt Antoine Gauvin.

—Le Révérend M. Giroux, curé de Ste. Anne, était à St. Boniface mardi.

—Le temps est toujours beau, mais un peu plus froid depuis deux ou trois jours.

—M. Whitehead doit arriver prochainement avec une nouvelle locomotive.

—Le bail de la traverse de la Rivière Assiniboine a été donné à Henri Marcellais, métis français.

—On annonce pour demain l'arrivée d'un bateau de Fisher's Landing qui repartira samedi.

—Le *Manitoba*, premier steamboat de la saison, est arrivé de Fishers Landing, vendredi, le 22 courant. Il est reparti samedi.

—Le petit steamboat *Lady Ellen* doit voyager entre Selkirk, Winnipeg et Emerson, durant la saison prochaine.

—L'Agent d'Immigration de la Puissance stationné à Duluth cette année est M W. C. B. Grahame, ci-devant de Winnipeg.

—Une paire de bœufs appartenant à M. Wallace du Portage, a été vendue $217, à un boucher de Winnipeg. On croit qu'ils pèseront 4,000 livres.

—M. Whitehead doit faire ériger prochainement à St. Boniface une boutique pour la construction des chars de chemin de fer.

—La version anglaise des statuts de cette année (41 Victoria) vient d'être distribuée, ils se composent de 38 chapitres, et de 145 pages. La version française sera prête dans deux ou trois semaines.

—La traverse de la Rivière Rouge entre St. Boniface et Winnipeg a été confiée temporairement à M. Charrier qui doit la tenir jusqu'à ce que M. Robert Tait soit pret à faire le service avec son bateau à vapeur. Le bac a commencé à traverser mardi.

—Une dépêche de Battleford annonce que le fameux chef Sioux, Bœuf Assis, vient de former une alliance offensive avec plusieurs tribus sauvages du territoire Canadien, entre autres, les Cris, les Pieds Noirs, les Nez-Percés, et autres. Les sauvages disent que le gouvernement ne réussira pas à gouverner les tribus indiennes tant qu'on les emprisonnera pour infractions à la loi de chasse du buffalo.

—Le Dr. Rowan, de Québec, est en ce moment en visite chez l'Hon. M. James McKay, son beau frère. Il repart samedi de cette semaine. On sait que le Dr Rowan a fait en 1853 ou 1854 avec Sir W. Simpson, de la Cie de la Baie d'Hudson, un voyage sur cette partie du continent qui a eu quelque célébrité. La peinture qu'il fait de son dernier voyage de Fishers Landing à Winnipeg est terrible ; jamais le Docteur n'a de sa vie enduré pareille misère.

—La malle de la Saskatchewan est arrivé hier sur les 4 heures de l'après-midi. C'est la cinquième fois que le courrier franchit l'énorme distance qu'il a à parcourir entre Battleford et Winnipeg, en 17 jours, arrivant presqu'exactement à la même heure chaque fois.

On sait que le trajet se fait tantôt à cheval, tantôt en voiture, tantôt avec des chiens. Le contrat qui a été donné en 1876 à l'Hon. M. James McKay pour 10 ans stipule un départ du courrier pour l'ouest toutes les trois semaines.

—M. R. Tait le nouveau traversier entre St. Boniface et Winnipeg, est de retour de St. Paul, E.U. depuis hier à midi. Il fait construire un bateau traversier à la Grande Fourche qui sera prêt à être livré le 15 mai prochain. La force nominale de la chaudière sera de 25 à 30 chevaux ; le bateau sera plat, de 30 pieds de large, de 4 pieds de cale, de 1 pied de tirant d'eau ; les cabines pour les piétons, l'engin et les roues seront sur les côtés. Il coûtera $5000.

DECES

A St. Jean Baptiste le 11 mars à l'âge de 3 ans 1 mois et six jours Marie Rosanna, Enfant de Monsieur Louis Marcil de St Jean Baptiste et cidevant de Fall River Mass. Les journaux français des Etats Unis sont priés de reproduire.

AVIS.

L'Assemblée des Membres de la Société d'Agriculture de la subdivision de Marquette, pour la première élection des directeurs et officiers de la dite société, sera tenue au Bureau d'Enrégistrement, à la Baie St. Paul, le 7ème jour de mai prochain.

28 mars, 1878.

Hôeel du Gouvernement,
Fort Garry, 8 mars, 1878.

Il a plu à Son Honneur le lieute nant-gouverneur de faire les nominations suivantes :

William N. Kennedy, Ecuyer, Régistrateur du comté de Selkirk pour être collecteur en vertu de l'acte pour créer un fond pour des fins d'éducation, 41ème Vict. Cap. 13 et les limites du dit comté de Selkirk pour les fins d'enrégistrement seront celles du district des taxes sur les terres pour le comté de Selkirk

Joseph Lecomte, Ecuyer, de Saint Norbert, régistrateur du comté de Provencher, pour être collecteur en vertu de l'acte pour créer un fond pour des fins d'éducation, 41ième Vict. Cap. 13 et les limites du dit comté de Provencher pour les fins d'enrégistrement seront celles du district des taxes sur les terres pour le dit comté de Provencher.

Thomas Sinclair, Ecuyer, de St. Andrew, régistrateur pour le comté de Lisgar, pour être collecteur en vertu de l'acte pour créer un fond pour des fins d'éducation, 41ième Vict. Cap. 13 et les limites du dit comté de Lisgar pour les fins d'enré gistrement seront celles du district des taxes sur les terres pour le dit comté de Lisgar.

Félix Chénir, Ecuyer, de Baie St. Paul, régistrateur, pour le comté de Marquette Est pour être collecteur en vertu de l'acte pour créer un fond pour des fins d'éducation, 41ième Vict Cap 13 et les limites du dit comté de Marquette Est pour les fins d'enrégistrement seront celles du district des taxes sur les terres pour dit comte de Marquette Est.

W. J. James, Ecuyer, de Portage la Prairie, régistrateur pour le comté de Marquette Ouest pour être collecteur en vertu de l'acte pour créer un fond pour des fins d'éducation, 41ième Vict Cap 13 et les limites du dit comté de Marquette Ouest pour les fins d'enrégistrement seront celles du district des taxes sur les terres pour le dit comté de Marquette Ouest.

A. W. Ross, Ecuyer, avocat de Winnipeg, pour être notaire public pour la Province de Manitoba et commissaire pour recevoir les affi davits in B. R., en vertu de la 35ème section de la 35 Vict Cap 3 des Statuts de Manitoba, pour la Province de Manitoba.

Frederick W. Cocleugh, Ecuyer, de St. Clément, pour être juge de paix pour le comté de Lisgar.

Wm. Flett, Ecuyer, juge de paix de St. Andrew, pour émettre des licences de mariage sous l'autorité de la 40ième Vict. Cap. 10.

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le nombre requis de ténanciers et de résidents du township 13 rang 2 Est du principal méridien ont présenté une pétition au Lieut. Gouverneur en Conseil pour obtenir la permission de s'organiser en municipalité, en vertu de la 38 Vict Cap. 31, des Statuts de Manitoba.

J. ROYAL,
Secrétaire-Provincial.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de sanctionner l'érection des arrondissements scolaires suivants, et les changements faits dans les arrondissements déjà existant et de fixer Lundi, le 17 d'Avril prochain pour l'élection des Commissaires pour les dits arrondissements.

MOUNT PLEASANT.

Comprenant les sections 4, 5, 6, 7, 8, 9 town : 12ème rang 7 Ouest; sections 28, 29, 30, 31, 32, 33 town: 11ème rang 7 Oust ; sections 1, 12, town. 12, rang 8 Ouest et sections 25, 36, town. 11, rang 8 Ouest.

BELMONT.

Comprenant les sections 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, et la moitié sud des sections 25, 26, 27, 28, 29, town. 4 rang 6 Ouest.

POPLAR HEIGHTS

Comprenant les sections 19, 30, 31, 32, township 13, rang 2 Ouest et toutes les sections et sections fractionnelles du town. 13, rang 3 Ouest, non comprises dans le District scolaire d'Ossowo ou dans les deux milles en dehors des vieux établissements.

LITTLE MOUNTAIN.

Comprenant toutes les sections et fractions de sections du town. 11, rang 2 Est non comprises dans les deux milles en dehors des vieux établissements.

Changements dans les townships existant

ROCKWOOD.

Comprenant les sections 33, 34, 35, 36, town. 13, rang 2 Est.

KILDONAN EST.

Borné comme suit : à l'Ouest par la Rivière Rouge, à l'Est par la limite première des quatre miles, au Nord par la ligne nord du lot de J. Anderson et au Sud par la iigne sud du lot de J. McPhail.

SPRINGFIELD SUD.

Comprenant les sections 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, et toutes sections fractionnelles dans le township 11, rang 4 est qui ne sont pas comprises dans l'arrondissement de Kildonan Est et les sections 34, 35 et 36 et la fraction de la section 33 nans le township 10, rang 4 Est.

CHANGEMENT DE NOM.

Le nom de Balmoral sera substitué à celui de Greenwood pour l'arrondissement formé sous ce nom l'année dernière.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,
Lieut.-Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le douzième jour du mois de Mars et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le douzième jour du mois de Mars auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le Septième jour du mois de Mai prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le huitième jour de Mars dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit et de Notre Règne la Quarante-et-unième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

(Circulaire.)

RUE DOWNING,
19 janvier 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information de 31 décembre 1877. votre gouvernement, copie d'une lettre du Bureau de l'Extérieur, concernant les négociations pour un traité commercial entre la Grande-Bretagne et l'Italie, ainsi que copie de la réponse que j'ai fait faire au Bureau de l'Exterieur.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant et humble serviteur,

CARNARVON.

L'officier administrateur
du gouvernement du Canada.

(Copie.)

Bureau de l'Extérieur au Bureau Colonial.

BUREAU DE L'EXTÉRIEUR,
31 décembre, 1877.

MONSIEUR,—J'ai reçu instructions du comte de Derby, de vous soumettre, pour l'information du comte de Carnarvon, qu'en juin 1875, le gouvernement Italien donna avis pour l'expiration du Traité de Commerce du 6 août 1863, entre la Grande-Bretagne et l'Italie ; mais que par des déclarations subséquentes la durée du traité fut prolongée. En vertu des présents arrangements le traité demeurera en force jusqu'au 31 mars prochain.

Il est à présumer, d'après une lettre de l'Ambassadeur de Sa Majesté à Rome, que le gouvernement Italien proposera probablement de négocier un nouveau Traité de Commerce.

Jusqu'à ce que des propositions définies aient été reçues, Lord Derby ne peut dire quels changements le gouvernement Italien voudra introduire dans les termes du présent traité. Mais, autant que Sa Seigneurie peut en juger, ces changements n'affectoront pas les intérêts des colonies ; le point auquel le gouvernement Italien semble attacher le plus d'importance étant la tenure des propriétés foncières en Italie par les étrangers

On peut voir par le présent traité, dont copie est incluse pour référence, que ses termes s'appliqueront à tous les Etats et possessions des deux hautes parties contractantes. J'ai en conséquence à demander, en vue des négociations qui pourraient être commencées à une date peu éloignée, si Lord Carnarvon désire que dans un rouveau Traité de Commerce quelconque, les stipulations relatives aux colonies et possessions étrangères, soient renouvelées, ou s'il desire qu'elles soient omises et qu'un article dans les termes suggérés par votre lettre du 14 août dernier soit substitué.

Je suis, etc.,
JULIAN PAUNCEFOTE.

L'Assistant Secrétaire d'Etat,
Bureau Colonial.

Bureau Colonial au Bureau de l'Extérieur.

(Copie).

RUE DOWNING.
18 janvier 1878.

MONSIEUR,—J'ai reçu du comte de Carnarvon instructions d'accuser réception de votre lettre du 31 décembre dernier, concernant les négociations qui seront peut-être entamées pour un nouveau Traité de Commerce entre la Grande Bretagne et l'Italie.

En réponse, j'ai à vous prier de soumettre au comte de Derby que, si le nouveau traité est dans le même forme que celui actuellement existant, il devrait être fait de manière à s'appliquer aux colonies ; mais que si des changements d'importance quelconques sont introduits, Lord Carnarvon désire avoir l'opportunité de les considerer dans leurs rapports avec les colonies avant d'exprimer une opinion sur le sujet.

J'ai à ajouter qu'une copie de votre lettre et de la réponse sera transmise aux gouverneurs des colonies ayant des gouvernements responsables, pour leur information.

Je suis, etc.,
W. R MALCOLM

L'Assistant Sécrétaire d'Etat,
Bureau de l'Extérieur.

(Circulaire)

RUE DOWNING,
16 janvier 1878.

MONSIEUR,—En référant à ma circulaire du 3 mars 1875 accompagnant 5 janvier 1878 copie d'un traité entre Sa Majesté et la Confédération Suisse pour la reddition mutuelle des criminels fugitifs, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour être publiée dans la colonie sous votre gouvernement, copie d'une lettre du Bureau des Affaires Etrangères transmettant copie d'une dépêche du ministre de Sa Majesté a Berne accompagnant copie d'une note du Conseil féderal suisse qui dénonce le traité et informe que le Conseil est prêt à entrer en négociations pour un nouveau traité dans lequel l'article III du présent traité serait revisé et d'autres amendements introduits.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur.

CARNARVON.

L'officier administrant le
Gouvernement du Canada.

Bureau de l'Extérieur au Bureau Colonial.

(Copie.)

BUREAU DE L'EXTERIEUR,
5 janvier 1878.

MONSIEUR,—J'ai reçu instructions de Derby de vous transmettre pour l'information du Comte de Carnarvon copie d'une dépêche du ministre de Sa Majesté à Berne accompagnant une note du Conseil Féderai Suisse dénonçant le Traité d'Extradition du 24 mars 1874, entre la Grande Bretagne et la Suisse, et annonçant que le Conseil est prêt à entrer en négociations avec la Grande Bretagne pour un nouveau traité dans lequel l'article III du présent traité serait revisé et d'autres amendements introduits.

Je suis, etc,
(Signé,) JULIAN PAUNCEFOTE.

L'Assistant Secrétaire d'Etat,
Bureau de l'Extérieur.

Copie.

M. Corbett au comte de Derby.

No. 104

BERNE, 30 décembre 1877.

MILORD :—J'ai l'honneur d'expédier sous ce pli, copie, copie d'une note datée le 22 du courant, laquelle ne m'est parvenue qu'aujourd'hui, qui m'est adressée par le Conseil féderal, dénonçant le Traité d'Extradition du 31 mars—28 novembre, entre la Grande-Bretagne et la Suisse.

Les raisons, entr'autres, données en explication de cette démarche, sont les tristes eupériences faites à l'occasion de la demande d'extradition d'Alfred Thomas Wilson.

Le Conseil féderal se déclare prêt à entrer en négociations avec la Grande-Bretagne pour un nouveau traité dans lequel l'Article III du présent traité serait révisé et d'autres amendements introduits, et exprime le désir que les négociations aient lieu à Berne.

En réponse, j'ai informé le Conseil féderal que j'avais immédiatement transmis à Votre Seigneurie une copie de cette communication.

J'ai l'honneur, &c,
EDWIN CORBETT.

Le comte de Derby,
etc., etc., etc.

BERNE, 22 décembre, 1877.

" Les tristes expériences qui ont été faites à l'occasion de la demande d'extradition présentée contre le nommé Alfred Thomas Wilson prévenu de vol d'objets posteaux pour une valeur d'environ fr. 50,000 ont convaincu le conseil féderal suisse de la nécessité de reviser le traité d'extradition conclu en 1874 entre Suisse et la Grande-Bretagne.

L'article 3 de ce traité interdit d'une manière absolue à chacune des deux parties contractantes de livrer à l'autre ses propres ressortissants qui se sont rendus coupables de crimes à l'étranger et qui ont réussi à se réfugier dans leur patrie. D'autre part la législation de la Grande-Bretagne ne permet pas de poursuivre les ressortissants du pays qui ont commis des crimes à l'étranger, à moins que ce ne soit au détriment de sujets britanniques. En outre il parait nécessaire d'introduire dans le traité une clause relative à la restitution des objets volés. Il y aurait peut-être encore d'autres améliorations à y faire rentrer.

Dans ces circonstances, le Conseil féderal ne croit pouvoir mieux faire que d'user du droit que lui confère l'Article XVII du traité d'extradition conclu le 31 mars—28 novembre 1874, entre la Suisse et la Grande-Bretagne et de dénoncer ce traité, dans les conditions prévues par le dit article, tout en se déclarant prêt à entrer en négociations pour la conclusion d'un nouveau traité ayant pour but la révision de l'article III, et d'autres dispositions encore du traité actuellement existant.

Le Conseil féderal prend la liberté d'exprimer le vœu que ces négociations aient lieu à Berne et prie Monsieur le Ministre Résident de S. M. Britannique en Suisse de bien vouloir communiquer à Son Gouvernement la dénonciation du traité dont il s'agit, et de lui faire savoir en temps utile les mesures qui auront été ordonnées pour la conclusion du nouveau traite.

Il saisit cet.

Le Président de la
Confédération Suisse,
(Signé), HEER.
La Chancelier de la
Confédération,
(Signé), SCHIESS.

Epargnez votre Argent.

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à crédit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons légers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du ble ou des droits d'enfants Métis.

j-n-o T L

Attaques d'Epilepsie.

DU

HAUT MAL

GUÉRIES POUR TOUJOURS.—SÉRIEUSEMENT—, PAR UN MOIS D'USAGE DES CÉLÈBRES POUDRES DE CRISE DU Dr. GOULARD. Afin de convaincre les maladies que ces poudres ont l'effet indiqué, nous leur en enverrons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE, port payé, comme essai. Comme le Dr. Goulard est le seul médecin qui ait jamais fait de cette maladie une étude spéciale, et comme il est à notre connaissance que des milliers ont été guéris par l'usage de ces poudres, NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boite $3.00 ou 4boites pour $10 00 expédiées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada sur réception du prix, ou par Express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS.

360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.
24 Mai, 1877.

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.